



Orange signe un accord sur la reconnaissance des compétences et des qualifications des salariés

Orange SA a signé le 20 février un accord sur la reconnaissance des compétences et des qualifications des salariés avec trois organisations syndicales, la CFDT-F3C, la CFE-CGC et FO-COM, représentant 55,31% des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles.

Cet accord vise trois objectifs principaux :

- construire un nouveau modèle s'appuyant sur les compétences adapté aux aspirations et à l'histoire de chaque salarié ;
- répondre aux attentes des salariés d'une reconnaissance accrue de leurs efforts, selon des critères équitables, homogènes et transparents, fondés sur les compétences et les qualifications de chacun ;
- fluidifier les parcours professionnels pour garantir les compétences utiles pour demain, au bon endroit et au bon moment.

L'accord sera mis en œuvre progressivement dans les 18 mois suivant la date de signature. Il redéfinit les situations de promotion et de montée en compétences. Il prévoit un budget à hauteur de 2,5% des salaires de base sur les 3 premières années d'application, inclus dans le budget annuel global de l'accord salarial.

A l'occasion de la signature de l'accord, Jérôme Barré, Directeur des Ressources Humaines du groupe Orange a indiqué : « *Cet accord innovant vise à faire évoluer la culture d'entreprise, passant d'un modèle exclusivement centré sur les classifications, à un modèle de reconnaissance plus global, basé sur les compétences et les qualifications. Il permet à chacun d'être acteur de son évolution professionnelle dans son métier et dans son parcours avec davantage de perspectives de reconnaissance dans un cadre plus lisible.* »

Cet accord sur la reconnaissance des salariés s'inscrit pleinement dans la promesse d'Orange d'être un employeur digital et humain puisqu'il contribue à garantir les compétences utiles pour demain et à favoriser l'engagement de chacun.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros en 2015 et 154 000 salariés au 30 septembre 2016, dont 95 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 256 millions de clients dans le monde au 30 septembre 2016, dont 194 millions de clients mobile et 18 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse : 01 44 44 93 93

Marie-Paule Freitas ; mpaule.freitas@orange.com

Caroline Simeoni ; caroline.simeoni@orange.com